



## **I. EDITORIAL**

L'ARSEA est présente dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA du département du BAS-RHIN dans le cadre de plusieurs dispositifs. L'accompagnement spécialisé santé sur les territoires Nord de l'Eurométropole et du Sud du département permet à des bénéficiaires du RSA ayant une problématique de santé de bénéficier d'un accompagnement tenant compte de cette spécificité. Depuis 2015, dans le cadre d'un cofinancement par le Conseil Départemental-le FSE, l'ARSEA intervient également pour de l'accompagnement professionnel auprès des bénéficiaires du RSA de l'Eurométropole. Enfin toujours dans le même cadre de ce cofinancement, l'ARSEA assure l'accompagnement social dans les agences Pôle Emploi dans le cadre du dispositif « Accompagnement global », en binôme avec un conseiller du Pôle Emploi, sur les secteurs de l'Eurométropole et du sud du département.

## **II. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES**

L'accompagnement social RSA assuré par l'ARSEA est réalisé pour 2018 par 1 travailleur social pour 0.5 ETP sur une action de RSA spécifique santé sur le secteur de l'UTAMS de SELESTAT, BENFELD, ERSTEIN, MARCKOLSHEIM ainsi que sur BARR et OBERNAI sur le secteur de MOLSHEIM soit 25 dossiers.

Le bilan d'activité pour 2019 fait apparaître les chiffres suivants :

Nombre d'entrée en 2019 : 18

Nombre de sortie en 2019 : 17

Nombre de dossiers au 01/01/2019 : 30

Nombre de dossiers au 31/12/2019 : 31

### **1. Le public :**

Nb de personnes accompagnées : 48

- Dont hommes : 27
- Dont femmes : 21

## 2. Durée moyenne d'intervention :

	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	+ 5 ans
2017	45,5%	31%	21,5%	2%
2018	38%	42%	17,5%	2,5%
<b>2019</b>	<b>41%</b>	<b>25%</b>	<b>28%</b>	<b>6 %</b>

L'on constate que les accompagnements dans le cadre du RSA Santé, sont souvent des accompagnements sur le long terme. Pourtant, il est à noter que sur les 17 sortants en 2019, 5 étaient suivis depuis plus de 2 ans et 4 depuis plus de 5 ans.

## 3. Age :

	-25 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-54 ans	+ 55 ans
2017	0	5%	29%	35%	14%	17%
2018	0	11,5%	26%	31%	11,5%	20%
<b>2019</b>	<b>0</b>	<b>12,5%</b>	<b>25%</b>	<b>33%</b>	<b>8%</b>	<b>21%</b>

Le nombre des plus jeunes et des plus âgés continue d'augmenter.

## 4. Situation Familiale :

	Isolé sans enfants	Isolé avec enfants	Couple sans enfants	Couple avec enfants
2017	76%	17%	0%	7%
2018	80%	15,5%	0%	4,5%
<b>2019</b>	<b>65%</b>	<b>14,5%</b>	<b>6%</b>	<b>14,5%</b>

Les modes de calcul du RSA couple, n'encouragent pas toujours ces derniers à se déclarer comme tels. Aussi une personne a fait l'objet d'un contrôle et a perdu ses droits au RSA. Elle sera poursuivie pour fraude. Un autre couple s'est séparé un mois après avoir déclaré sa situation à la CAF, la femme n'ayant pas supporté de devoir partager ses ressources avec un compagnon sans emploi.

On observe cependant une forte augmentation des couples suivis dans le cadre du RSA. La plupart du temps nous ne sommes référent que d'une personne, l'autre étant, soit en situation de travailler, soit suivi par un autre référent. Certains de ces accompagnements sont plus complexes et nécessitent une communication régulière avec les autres partenaires qui interviennent auprès des familles.

## 5. Niveau d'étude :

Année	Niveau I,II, III (bac+2 et +)	Niveau IV (bac)	Niveau V (cap-bep-bepc)	Niveau V bis (niveau cap)	Niveau VI	Jamais scolarisé
2017	12%	4%	36%	13%	33%	2%
2018	7%	11%	35,5%	15,5%	29%	2%
<b>2019 :</b>	<b>12,5%</b>	<b>10,5%</b>	<b>31,5%</b>	<b>14,5%</b>	<b>29%</b>	<b>2%</b>

Les personnes diplômées niveau I, II, III, et IV ont tendance à augmenter. Elles sont passées de 16% en 2017, à 18% en 2018 pour atteindre 23% en 2019.

## 6. Logement :

Année	Centre d'hébergement	Hébergé	Locataire HLM	Locataire Non HLM	Propriétaire	Accédant à la propriété	Sans domicile fixe	Habitat précaire
2017	5%	26,5%	26,5%	32%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
2018	0%	35%	32%	22%	4,5%	0	4,5%	2%
<b>2019 :</b>	<b>0%</b>	<b>31%</b>	<b>33,5%</b>	<b>25%</b>	<b>10,5%</b>			

Le recours à l'aide alimentaire pour les personnes ayant des frais liés au logement s'est pratiquement systématisé et apporte un soutien non négligeable pour le paiement des factures.

## 7. Mobilité

Année	Avec Permis de conduire	Sans permis de conduire
2017	45%	55%
2018	44,5%	55,5%
<b>2019 :</b>	<b>52%</b>	<b>48%</b>

## 8. Mode de déplacement

Année	voiture	scooter	vélo	Transports en commun
2017	33,5%	4,5%	7%	55%
2018	35,5%	4,5%	11%	49%
<b>2019 :</b>	<b>35,5%</b>	<b>6%</b>	<b>12,5%</b>	<b>46%</b>

Le nombre de titulaires du permis de conduire augmente mais pas celui de ceux possédant une voiture.

Nous avons favorisé les démarches de demandes de carte badgé et carte solidaire SNCF, beaucoup de bénéficiaire ayant besoin d'être informés et accompagnés pour la constitution des dossiers.

## 9. Situation par rapport à l'emploi au 31/12

	Inscrit au pôle emploi	Travaille à son compte	Salarié en cdi	Salarié en cdi à tps partiel	Salarié en contrat aidé	Salarié en cdd (interim, saisonnier)	Salarié en cdd à tps partiel	Non renseigné
2017	28,5%	2,5%	0	2%	0%	2,5%	2,5%	62%
2018	41%	0	0	2,2	0	2,3	1,5	53%
<b>2019</b>	<b>58%</b>					<b>6%</b>		<b>42%</b>

A noter : Les 6% qui travaillent occasionnellement restent inscrits au Pôle Emploi.

La plupart des bénéficiaires du RSA qui nous sont orientés ont des problèmes de santé tels qu'ils ne peuvent pas retourner vers l'emploi pendant le temps de leur accompagnement spécifique. Si leur état de santé s'améliore, ils sont réorientés vers un autre partenaire

En 2019 un accent particulier a été mis sur le dépôt de dossier de demande de reconnaissance du handicap auprès de la MDPH, en lien pour certains avec le RESI.

Sur les 14 dossiers déposés, certains sont encore en cours de traitement. La plupart ont obtenu la reconnaissance de travailleur handicapé mais pas l'AAH. Pour le moment une seule personne a obtenu l'AAH, mais le versement n'est toujours pas effectif. Il fera l'objet d'un rappel en 2020.

La proposition d'une activité bénévole a été bien accueillie par 6 personnes. Trois d'entre elles étaient déjà investies dans des associations, trois autres ont été orientées vers « c'est des Volontaires 67 » dont deux seulement ont réussi à concrétiser leur projet, avec beaucoup de difficultés périphériques (mobilité, assiduité...)

#### **10. Motifs de sortie (en nombre de personnes) :**

Sur les 17 sorties en 2019,

- 10 ont été réorientés vers le secteur (dont seulement 3 vers un accompagnement professionnel)
- Une personne a été incarcérée
- 2 ont déménagé : une vers une structure d'hébergement de Strasbourg et l'autre est allée vivre chez son père suite à une séparation.
- 3 personnes sont sorties pour « ressources supérieures » :
  - 1 perçoit l'ARE
  - 1 a trouvé du travail
  - 1 perçoit la pension de réversion de son mari décédé
  
- Et enfin une a fait l'objet d'un contrôle et d'une sanction par la CAF pour fraude avérée.

### **III. PARTENARIATS**

La CAF, les équipes des UTAMS de Sélestat et Molsheim, Le CMS d'ERSTEIN, l'Equipe mobile J.M. OSWALD, le RESI, le SIAO, Les Berges de l'AIN, la Faculté Dentaire de Strasbourg, La PMI, L'Hôpital d'ERSTEIN, les CMP et Hôpitaux de Jour d'ERSTEIN et SELESTAT, le CSAPA, la

PFIDASS, la Protection de l'Enfance, les associations caritatives BARRENTRAIDE, CROIX ROUGE et Resto du cœur d'ERSTEIN, Fondation St Vincent de Paul Marckolsheim, les médecins généralistes et médecins spécialistes, les offices HLM, Le Conseil Départemental (DRP), la MDPH, la JEEP d'ERSTEIN, la CARSAT.

#### IV. **RESSOURCES HUMAINES**

##### a. **Equipe au 31/12**

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services généraux
CDI			1	0,5			
CDD							

Formation : Educatrice spécialisée

Participation aux RDV thématiques : Une fois par mois en instances de réorientations, réunions plénières, GAP,

Formations : sophrologie 4<sup>ème</sup> trimestre 2019

#### V. **CONCLUSION et PERSPECTIVES**

2019 a permis d'ouvrir l'accompagnement spécifique santé à 18 nouvelles personnes sur notre secteur. Il s'agissait là d'une demande forte de la part de nos partenaires.

L'accompagnement de ce public nécessite un temps plus long que celui d'autres personnes plus proche de l'emploi, mais les démarches de stabilisation et d'obtention des droits ayant été effectuées, une orientation vers le secteur reste toujours possible.

L'année 2020 sera marquée par le départ en retraite de la salariée occupant le poste. Il s'agira également de revisiter notre carte d'intervention sur ce territoire, en lien avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin, les collectivités locales et les opérateurs locaux.